

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	8	6

Vote
A la majorité
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 2

L'an 2023, le 14 Mars à 18:15, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAMPENOISE s'est réuni à la La Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FAVREAU Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/03/2023.

Présents : M. FAVREAU Christian, Maire, Mmes : MERIOT Nathalie, RICHARD Gaëlle, MM : CARLIER Daniel, LABROSSE Philippe, MOUSSEAU Vincent, PHILIPPON Denis, RAJOYE Stéphane

Excusé(e)s : Mmes : LHERAULT Camille, MONCHAUSSE Marie-France

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture

Le : 20 MARS 2023

Et

Publication ou notification du :

20 MARS 2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme MERIOT Nathalie

2023_02_02 – Avis sur l'exploitation du parc éolien de Brion (Valéco)

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'un projet éolien présenté par la Société « Parc éolien de Brion » détenue par Valeco sur la commune de BRION.

Une enquête publique est ouverte à la Mairie de BRION du jeudi 09 mars à 9 h 00 au mardi 11 avril 2023 à 17 h 00.

Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil municipal de notre commune est invité à formuler son avis sur ce projet situé sur la commune de Brion.

Le projet consiste en l'installation de 5 éoliennes, culminant à 179.9m en bout de pale maximum d'une puissance unitaire allant de 3,6 MW à 4,2MW (le modèle exact d'éolienne sera connu après une procédure d'appel d'offre conduite en cas d'obtention de l'autorisation environnementale), soit un parc d'une puissance totale évoluant entre 17.2 MW et 21.7 MW, un réseau de raccordement électrique enterré reliant les éoliennes entre elles, deux postes électrique de livraison contenant le compteur et les cellules de protection électrique, des voies d'accès ainsi que des plateformes au pied des éoliennes.

A la majorité, le conseil municipal donne un avis favorable sur ce projet éolien.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 17/03/2023

Le Maire

Christian FAVREAU



Secrétaire de séance

Mme MERIOT Nathalie

